

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - contrôles réglementaires des bâtiments, installations techniques, équipements de travail et matériel roulant de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Avenant de transfert

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N° 2009/0485, en date du 10 juillet 2009, le Conseil de Communauté a autorisé M. le Président à lancer le marché des *"contrôles réglementaires des bâtiments, installations techniques, équipements de travail et matériel roulant de la Communauté Urbaine de Bordeaux"*. A l'issue de la procédure de consultation, La Communauté Urbaine de Bordeaux a donc confié à la société CETE APAVE SUDEUROPE par marché à bons de commande N°10153 R, notifié le 22 avril 2010, d'une durée d' 1 an reconductible 2 fois, les prestations suscitées pour un montant annuel compris entre un minimum de 176 500 € H.T. et un maximum de 730 000 € HT.

Par courrier du 11 août 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux a été informée des apports partiels d'actifs de la société CETE APAVE SUDEUROPE à la société APAVE SUDEUROPE SAS. La société CETE APAVE SUDEUROPE fait apport à la société APAVE SUDEUROPE SAS de la branche complète et autonome d'activité "française" de contrôle non réglementaire, de formation professionnelle des activités de laboratoire et de conseil. Suite à cet apport partiel d'actif, la société APAVE SUDEUROPE SAS se substitue à la société CETE APAVE SUDEUROPE dans tous les droits et obligations découlant de l'exécution du marché n°10153R.

Les modifications suivantes sont donc à prendre en compte:

- La société titulaire du marché n° 10153R est dénommée APAVE SUDEUROPE SAS
- Forme juridique: Société par actions simplifiée
- RCS de Bordeaux n°2009 B03946
- N°de SIRET: 518 720 925
- Siège social: Z.I avenue Gay Lussac BP 3 33370 ARTIGUES
- Relevé d'identité bancaire: Code Banque: 30004_ Code Agence: 02561; Numéro de compte: 000106161110; Clé: 22; Agence de domiciliation: BNP PARIBAS Sud Atlantique (02561).

La présente délibération a pour objet la signature d'un avenant ayant pour objet le transfert du marché n° 10153R, notifié le 22 avril 2010 de la société CETE APAVE SUDEUROPE à la société APAVE SUDEUROPE SAS.

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert ont été fournis par la nouvelle société APAVE SUDEUROPE SAS, à savoir:

- Une lettre de candidature (DC4)
- La Déclaration du candidat (DC5)
- L'Extrait Kbis de la société - Extrait du journal d'annonces légales
- Les DC6 et DC7
- Le Relevé d'identité bancaire
- La preuve d'une Assurance en responsabilité civile

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Mr le Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Le conseil de communauté,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2009/ 0485 en date du 10/07/2009

Vu le marché initial n°10153R conclu avec la société APAVE SUDEUROPE

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour des motifs tenant à un apport partiel d'actifs de la société titulaire du marché précité il est nécessaire de conclure un avenant au marché n° 10153R relatif aux *contrôles réglementaires des bâtiments, installations techniques, équipements de travail et matériel roulant de la Communauté Urbaine de Bordeaux*,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initiale

DECIDE :

ARTICLE 1:

Les termes du projet d'avenant n° 1 ci-annexé relatif au marché n° 10153R relatif aux *"contrôles réglementaires des bâtiments, installations techniques, équipements de travail et matériel roulant de la Communauté Urbaine de Bordeaux"*, sont approuvés.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n° 1 ci-annexé relatif au marché n° 10153R relatif aux *"contrôles réglementaires des bâtiments, installations techniques, équipements de travail et matériel roulant de la Communauté Urbaine de Bordeaux"*,

ARTICLE 3:

La présente délibération n'a aucune incidence financière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 13 DÉCEMBRE 2010

M. MICHÈLE ISTE